



Envoyé en préfecture le 09/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le

ID : 011-211101951-20250106-D032025-DE



2025/005

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03/2025

Date convocation : 31.12.2024
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 9

Présents : 6
Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Marie-France LOISEL, 1^{ère} adjointe - Anne-Laurence FRULLINI - conseillère municipale.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} adjoint - Olivier JURADO, 2^{ème} adjoint - Michel COURTESOLE, conseiller municipal.

Procuration : Aude SALVAT-LÔ à Olivier JURADO, Jean-Pierre PLANCADE à Omar AÏT MOUH.

Absents excusés : Bernard VIÉ

Secrétaire de séance : Marie-France LOISEL

Objet : Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive.

Monsieur le Maire indique que la surveillance médicale des agents est assurée jusqu'à présent par le service de médecine professionnelle et préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.

La convention d'adhésion étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler. Il donne lecture de la convention proposée par le Centre de Gestion de l'Aude qui comprend à la fois :

- la surveillance médicale,
- l'action en milieu de travail,
- la prévention des risques professionnels,

et souligne l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir bénéficier d'un service pluridisciplinaire et au meilleur coût en adhérant au service de Médecine de prévention et de santé au travail géré directement par le Centre de Gestion ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VU les dispositions du code général de la fonction publique

VU le décret n°85-603 du 10 Juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84- 53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

Envoyé en préfecture le 09/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le

ID : 011-211101951-20250106-D032025-DE

S²LO

2025/006

AUTORISE Monsieur, le Maire à signer la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail géré par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude, pour 3 ans à compter **du 1er janvier 2025** telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2025 et aux budgets suivants.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

